

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2337

2 septembre 2014

SOMMAIRE

ACF II Investment S.à r.l	Matthews Asia Funds112133
ACRON Wien West A3 S.A	MBM112132
ADLG S.à r.l112165	Meaco S.A112135
Adrenatec S.à.r.l	MS Digital Download S.à r.l
Aguila 3 S.A112132	M & T112132
AMBD SICAV112131	NGP IX CanEra S.à r.l
Anason SA112164	Pertento Holding S.à r.l112163
Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l 112134	Polyver Group112139
Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l 112136	Private VCL S.A
Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l 112164	Sauren Global Value112132
Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l 112164	Staco International SA112136
Athena Sicav	Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A112143
Avatar VV S.A	Tamega Capital Markets S.à r.l112147
Aveleos S.A112164	T.E.CO Participations S.A
Bamboo Finance112153	UKSA Isledon S.à r.l
Beta Capital Investments 2 S.à r.l112176	Union Investment Financial Services S.A.
C Management S.à r.l112130	
Collins & Aikman Europe S.A112133	Van Laar S. à r.l
CP Valentine International S.A SPF 112130	Venoge S.A
Dairo SPF S.A112131	Vinkelberg Company S.A
Glacea SA112131	Waterton Global Value (Luxembourg) S.à
Hellerich Global112132	r.l
International Resorts Management S.à r.l.	Weydert & Welter S.à r.l
112154	Yoplait BrandCo Holding S.à r.l
Köhl Maschinenbau A.G112175	



C Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.053.

En date du 10 Juin 2014, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1. La démission de M. MATTIA DANESE, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- 2. M. GIOVANNI CASLINI, né le 28 Mai 1976 à Lecco (Italie) avec adresse professionnelle au 42-44 Avenue de la Gare L-1610 Luxembourg est élu nouveau gérant de classe B de la Société, avec effet au 1 ^{er} Juin 2014, avec durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014089027/14.

(140105692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

CP Valentine International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.702.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 18 septembre 2014 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Ratification de la cooptation de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT en tant qu'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM avec effet au 4 juin 2014.
- 2. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 3. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2013.
- 4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014131638/16.

Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.027.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 septembre 2014 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2014
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
- 4. Election du réviseur d'entreprises
- 5. Election des administrateurs
- 6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires nominatifs qui souhaitent prendre part à cette Assemblée doivent, dans les mêmes délais, faire connaître à la Société leur intention d'y participer.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014136467/755/24.



Glacea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.626.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2014 que Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, a été nommé réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLACEA S.A. Mandataire

Référence de publication: 2014091112/14.

(140108012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Dairo SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.933.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 septembre 2014 à 9.30 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2010, au 31.12.2011, au 31.12.2012 et au 31.12.2013.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014067905/1031/16.

AMBD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.419.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 septembre 2014 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2014
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
- 4. Election du réviseur d'entreprises
- 5. Election des administrateurs
- 6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires nominatifs qui souhaitent prendre part à cette Assemblée doivent, dans les mêmes délais, faire connaître à la Société leur intention d'y participer.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014136468/755/24.



Hellerich Global, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 22.7.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.7.2014.

Wallberg Invest S.A.

Référence de publication: 2014110091/9.

(140130839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sauren Global Value, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 22 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 31 juillet 2014.

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2014121512/10.

(140138779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

M & T, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Das mit Wirkung vom 1. September 2014 gültige geänderte Verwaltungsreglement 9/2014 des spezialisierten Investmentfonds "M & T" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26.08.2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Görmer

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2014134255/11.

(140152662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Aguila 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.692.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014088914/11.

(140105773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

MBM, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 1. September 2014 gültige geänderte Verwaltungsreglement 9/2014 des spezialisierten Investmentfonds "MBM" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25.08.2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Görmer

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2014134256/13.

(140152663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.



Van Laar S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9774 Urspelt, 64, Beim Schlass. R.C.S. Luxembourg B 107.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014091686/10.

(140108300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Collins & Aikman Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 61.751.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par résolutions en date du 5 juin 2014, l'Associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation volontaire de la Société.

L'Associé unique de la Société a décidé que tous les documents de la Société seront déposés et conservés durant cinq ans, à l'adresse suivante:

Temmes Management, c/- Weidema van Tol,

Atrium Business Park.

33, rue du Puits Romain

Boîte 6.

L-8070 Bertrange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014089097/19.

(140106179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Matthews Asia Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.275.

RECTIFICATIF

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Myriam Lambrech, demeurant professionnellement à Luxembourg
- 2) Monsieur Brian Flanagan, demeurant professionnellement à Luxembourg
- 3) Monsieur Grigore Bobina, demeurant professionnellement à Luxembourg

Les parties comparantes, ayant agi en qualité de président, secrétaire et scrutateur et mandataires des actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Matthews Asia Fund, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, tenue pardevant Maître Carlo Goedert, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, 4 mars 2014 Relation: LAC/2014/102067, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, en date du 17 avril 2014 numéro L140063302 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 404, le 25 février 2010, requièrent le notaire d'acter:

- que l'assemblée des actionnaires avait décidé la refonte complète des statuts,
- que deux erreurs formelles se sont glissées à l'Article 17 refondu des statuts,
- que l'Article 17 des statuts dans sa version anglaise est désormais à lire comme suit:
- " **Art. 17.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Corporation has a material interest in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.



Any Director or officer of the Corporation who serves as a Director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason his/her/its connection and/or relationship with that Corporation, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to any such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Corporation, that Director or officer shall make such a conflict known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and any such transactions shall be reported to the next meeting of Shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the Board of Directors relates to current operations entered into under normal conditions.

The preceding paragraph does not apply where the decision of the Board of Directors or by the single Director relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used above, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any company of, or related to, Matthews International Capital Management, LLC, any subsidiary or affiliate thereof or any other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors at its discretion, provided that this personal interest is not considered as a conflicting interest according to applicable laws and regulations."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LAMBRECH, B. FLANAGAN, G. BOBINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36335. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129612/50.

(140147056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Venoge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 168.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088851/9.

(140105275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

UKSA Isledon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.732.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088840/9.

(140105146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un gérant

Référence de publication: 2014088925/10.

(140105792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.



Meaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.300.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MEACO S.A.», ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.300, constituée suivant acte notarié en date du 20 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 18 août 1989 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Sara PUTTEMANS, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier du BOUËXIC de PINIEUX, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle BASTIN, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social de la société à concurrence de quatre millions huit cent mille euros (4.800.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent cinquante mille euros (4.850.000,- EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR) sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable des cent quatre-vingt-seize mille (196.000) actions existantes à due concurrence, et le remboursement aux actionnaires d'un montant de quatre millions huit cent mille euros (4.800.000,- EUR) au prorata des actions détenues actuellement.
 - 2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
 - 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix admises au vote les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence de quatre millions huit cent mille euros (4.800.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre millions huit cent cinquante mille euros (4.850.000,- EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR) sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable des cent quatre-vingt-seize mille (196.000) actions existantes à due concurrence, et le remboursement aux actionnaires d'un montant de quatre millions huit cent mille euros (4.800.000,- EUR) au prorata des actions détenues actuellement.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



« **Art. 5. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-) représenté par cent quatre-vingt-seize mille (196.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. PUTTEMANS, O. DU BOUËXIC DE PINIEUX, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 août 2014, LAC/2014/39167. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014135663/66.

(140154460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Vinkelberg Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 59.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088855/9.

(140105272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un gérant

Référence de publication: 2014088926/10.

(140105775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Staco International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 84.325.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 23 mai 2014 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Renouvellement du mandat de Monsieur BEMER Christian, né le 13 mars 1961 à Thionville, demeurant au 11, Rue Sébastien Leclerc, F-57000 METZ de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.
- Renouvellement du mandat de Madame CHENILYER Roselyne, née le 09 avril 1960 à Troyes, demeurant au 4c, Rue de la Pierre Hardie F-57000 METZ, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Renouvellement du mandat de la Fiduciaire Vincent LA MENDOLA SARL, avec siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg à son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.
- Nomination de Mademoiselle BEMER Déborah, née le 02 août 1991 à Thionville, demeurant au 2 Rue en Jurue F-57000 METZ au poste d'administrateur avec effet immédiat.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.àr.I Référence de publication: 2014090630/22.

(140106577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.



Yoplait BrandCo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.242.678,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 165.009.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- General Mills Swiss Four GmbH, a company organized and existing under the laws of Switzerland, with registered address at Avenue Reverdil 8, 1260 Nyon, Switzerland, registered with the "Handelsregister des Kantons Vaud" under file number CH-170.4.010.504-3 (referred as the "Shareholder");

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given by the Shareholder on April 30 th , 2014.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented by their proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- I. That the Shareholder currently holding all the shares issued by the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Yoplait Brandco Holding S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 165.009 and incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 10, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 42 on January 5, 2012 (the "Company"), and which articles of association have not yet been amended (the "Articles").
- II. That the Company's share capital amounts to three millions one hundred forty five thousand one hundred seventy four Euros (EUR 3,145,174) represented by three millions one hundred forty five thousand one hundred seventy four (3,145,174) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.
- III. That the Shareholder declares that it had full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - IV. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred two thousand four hundred ninety-six Euros (EUR 1,902,496) in order to decrease it from its present amount of three millions one hundred forty five thousand one hundred seventy four Euros (EUR 3,145,174) to one million two hundred forty-two thousand six hundred seventy-eight Euros (EUR 1,242,678) by the cancellation and reimbursement of one million nine hundred two thousand four hundred ninety-six (1,902,496) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each;
- 2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company to give it the following content:
- " **6.1. Subscribed share capital.** The share capital of the Company amounts to one million two hundred forty-two thousand six hundred seventy-eight Euros (EUR 1,242,678) represented by one million two hundred forty-two thousand six hundred seventy-eight (1,242,678) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law."

- 3. Miscellaneous.
- V. That, on basis of the agenda, the Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to decrease the Company's share capital by an amount of one million nine hundred two thousand four hundred ninety-six Euros (EUR 1,902,496) in order to decrease it from its present amount of three millions one hundred forty five thousand one hundred seventy four Euros (EUR 3,145,174) to one million two hundred forty-two thousand six hundred seventy-eight Euros (EUR 1,242,678) by the cancellation and reimbursement of one million nine hundred two thousand four hundred ninety-six (1,902,496) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each to the Shareholder.

Second resolution

Pursuant to the above decrease of the share capital of the Company, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:



" **6.1. Subscribed share capital.** The share capital of the Company amounts to one million two hundred forty-two thousand six hundred seventy-eight Euros (EUR 1,242,678) represented by one million two hundred forty-two thousand six hundred seventy-eight (1,242,678) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately at one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- General Mills Swiss Four GmbH, une société dûment constituée et existant valablement selon les lois suisses, ayant son siège social au 8 Avenue Reverdil, 1260 Nyon, Suisse, immatriculée auprès du "Handelsregister des Kantons Vaud", sous le numéro CH-170.4.010.504-3 (ci-après l'«Associé»);

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration émise par l'Associé le 30 avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée.

L'Associé, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé détient actuellement toutes les parts sociales émises par la société responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Yoplait Brandco Holding S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.009 et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 en date du 5 janvier 2012 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (les «Statuts»).
- II. Que le capital social de la Société est de trois millions cent quarante-cinq mille cent soixante-quatorze Euros (EUR 3.145.174) représenté par trois millions cent quarante-cinq mille cent soixante-quatorze (3.145.174) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.
- III. Que l'Associé déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renonce à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.
 - IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:
- 1. Considérer la diminution du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million neuf cent deux mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 1.902.496) afin de le diminuer de son montant actuel de trois millions cent quarante-cinq mille cent soixante-quatorze Euros (EUR 3.145.174) à un million deux cent quarante-deux mille six cent soixante-dix-huit Euros (EUR 1.242.678) par l'annulation et le remboursement d'un million neuf cent deux mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.902.496) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
- 2. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:
- « 6.1. Capital souscrit et libéré. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent quarante-deux mille six cent soixante-dix-huit Euros (EUR 1.242.678) représenté par un million deux cent quarante-deux mille six cent soixante-dix-huit (1.242.678) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi.»;

3. Divers.



V. Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de diminuer le capital social de la Société à concurrence d'un million neuf cent deux mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 1.902.496) afin de le diminuer de son montant actuel de trois millions cent quarante-cinq mille cent soixante-quatorze Euros (EUR 3.145.174) à un million deux cent quarante-deux mille six cent soixante-dix-huit Euros (EUR 1.242.678) par l'annulation et le remboursement d'un million neuf cent deux mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.902.496) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune à l'Associé.

Deuxième résolution

Suite à la diminution du capital social de la Société, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« 6.1. Capital souscrit et libéré. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent quarante-deux mille six cent soixante-dix-huit Euros (EUR 1.242.678) représenté par un million deux cent quarante-deux mille six cent soixante-dix-huit (1.242.678) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2014. Relation: LAC/2014/22377. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094409/143.

(140111406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Polyver Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 652.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 182.629.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-QUATRE JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée POLYVER GROUP, ci-après la «Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 182.629, constituée en date du 16 décembre 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 183 du 21 janvier 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey LEITIENNE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.



- A) Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:
- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Approbation de la fusion par absorption de la société à responsabilité limitée BEC (BRUN ET CONSORTS).
- 2. Constatation de la réalisation de la fusion et du transfert subséquent des actifs détenus par BEC (BRUN ET CONSORTS) à POLYVER GROUP.
 - 3. Décharge à accorder aux organes d'administration de BEC (BRUN ET CONSORTS), Société Absorbée.
 - 4. Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents, trademarks, models or other intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may manage, supply and develop IT products and render related professional services.

Furthermore the purposes for which the company is formed are the acquisition, management, development and sale of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

Version française

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut gérer, fournir et développer des produits IT et rendre tous services professionnels y relatifs.

La société a, en outre, pour objet l'achat, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

- 5. Pouvoirs à conférer afin de faire acter le transfert effectif des actifs par la société BEC (BRUN ET CONSORTS) en faveur de POLYVER GROUP par suite de l'opération de fusion.
- II. Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront également annexées au présent acte.

- III. Il ressort de la liste de présence que les 65.290 (soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée.
- IV. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement, telle qu'elle est constituée, sur les différents points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
- B) Dans le cadre de cette opération de fusion, Monsieur le Président rappelle que la Société Absorbante est l'associée unique de la Société Absorbée et que, dans ce contexte spécifique, il n'y avait donc pas lieu d'émettre de nouvelles parts sociales ni d'établir de rapport d'échange, la fusion étant réalisée moyennant pur et simple transfert à la Société Absorbante de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée, sans exception ni réserve.



Par conséquent, il n'a pas été procédé à l'examen du projet commun de fusion et à l'établissement du rapport d'expert prévu à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ci-après dénommée «LSC».

- C) Sont déposés sur le bureau de l'assemblée à l'intention des associés des exemplaires des documents prescrits par l'article 267 de la LSC, à savoir:
 - le projet commun de fusion;
- les rapports des organes de direction de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion transfrontalière;
 - les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- l'état comptable arrêté au 28 février 2014 pour chacune des sociétés qui fusionnent, leurs derniers comptes annuels se rapportant à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à la date du projet de fusion.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate et approuve la fusion entre la société à responsabilité limitée POLYVER GROUP, prédésignée, et la société à responsabilité limitée BEC (BRUN ET CONSORTS), avec siège social au 15, rue du Parc, F-67205 Oberhausbergen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 478 523 459, constituée le 30 juillet 2004, moyennant absorption de BEC (BRUN ET CONSORTS), dénommée ci-après «Société Absorbée», par POLYVER GROUP,

ce conformément au projet commun de fusion arrêté le 12 mai 2014 par les gérants des sociétés BEC (BRUN ET CONSORTS) et POLYVER GROUP, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 mai 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1323 du 23 mai 2014 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés du Tribunal d'Instance de Strasbourg le 23 mai 2014 et publié au BODACC du 30 mai 2014 numéro 103 A.

Deuxième résolution

L'assemblée rappelle que cette fusion a été faite suivant les prescriptions des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et de l'article L236-11 du Code de Commerce français.

L'assemblée déclare que le certificat émis par le greffier du Tribunal d'Instance de Strasbourg, attestant de la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée, a été remis au notaire préalablement à la présente assemblée afin qu'il puisse procéder au contrôle visé par l'article 271 (2) de la LSC. Une copie de ce certificat restera annexée aux présentes.

L'assemblée rappelle également qu'en vertu de l'article L236-11 du Code de commerce français l'approbation de la fusion par la Société Absorbée n'a pas été nécessaire puisque son capital social est détenu entièrement par la Société Absorbante.

Par conséquent, l'assemblée constate que la fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société - en considérant toutefois que, sur le plan comptable, tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée sont transférés à la Société à compter du 1 er mars 2014 - et la dissolution de la Société Absorbée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au gérant unique de BEC (BRUN ET CONSORTS), Société Absorbée, pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, afin de l'adapter aux activités de la Société Absorbée désormais poursuivies par la Société, et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents, trademarks, models or other intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.



The company may manage, supply and develop IT products and render related professional services.

Furthermore the purposes for which the company is formed are the acquisition, management, development and sale of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

Version française

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut gérer, fournir et développer des produits IT et rendre tous services professionnels y relatifs.

La société a, en outre, pour objet l'achat, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec le changement susmentionné.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes, afin d'intervenir au nom et pour le compte de la Société afin d'accomplir toutes formalités et de signer tous actes et/ou documents qui s'avéreront utiles ou nécessaires en vue de faire acter le transfert effectif des actifs de la société BEC (BRUN ET CONSORTS) en faveur de POLYVER GROUP suite et par effet de l'opération de fusion ci-avant mentionnée.

Le tout avec promesse de ratifier et d'approuver les actes accomplis par le mandataire spécial, sous les obligations telles que prévues par la loi et sans limitation de pouvoirs en ce qui concerne les actes susmentionnés.

Certification

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, S. S. WONG, A. LEITIENNE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 juillet 2014. Relation: RED/2014/1689. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1 er août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014121821/181.

(140139597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.



Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 171.124.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A. (hereinafter the "Company") société anonyme incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171124 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated August 22, 2012 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 2241 of 10 September 2012. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 11 September 2013, published in the Memorial C number 2742 of 4 November 2013.

The meeting was opened with Mr. Jose Pascual, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Lotfi Aoulad, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Amendment of the corporate purpose of the Company setting forth the activities to be carried out by the Company as licensed alternative investment fund manager under the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers;
 - 2. Subsequent amendment of article 3 of the articles of association of the Company; and
 - 3. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III. -That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to amend the purpose of the Company in order to reflect that the Company will act as alternative investment fund manager within the meaning of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers implementing the Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on alternative investment fund managers.

Second resolution

Further to the adoption of the foregoing resolution, the meeting resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"Art. 3. The purpose of the Company is the administration and management of alternative investment funds ("AIFs"), in particular of several Luxembourg specialised investment funds subject to the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended, and/or analogous foreign structures (all together the "Funds") in accordance with the provisions of article 125-2 of chapter 16 of the law dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law") and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "2013 Law").

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and marketing of the AIFs. In accordance with Annex I of the 2013 Law, the Company, as alternative investment fund manager ("AIFM"), will perform investment management functions with regards to the AIFs as follows:



- a) portfolio management;
- b) risk management.

The Company may additionally perform in the course of the collective management of the AIFs the following other functions:

- a) administration:
- i. legal and fund management accounting services;
- ii. customer inquiries;
- iii. valuation and pricing, including tax returns;
- iv. regulatory compliance monitoring;
- v. maintenance of unit-/shareholder register;
- vi. distribution of income;
- vii. unit/shares issues and redemptions;
- viii. contract settlements, including certificate dispatch;
- ix. record keeping;
- b) marketing;
- c) activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws.

The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public and the administration of its own assets shall only be an ancillary activity.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limits set forth under (i) chapter 16 of the 2010 Law, and as applicable the 2013 Law."

There being no further business the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 23, route d'Arlon Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171124, constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 août 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Memorial C») numéro 2241 du 10 septembre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par l'acte notarié établi par Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 11 septembre 2013, publié au Mémorial C numéro 2742 du 4 novembre 2013.

La séance a été ouverte et présidée par Monsieur José Pascual, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Lotfi Aoulad, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



Ordre du jour

- 1. Modification de l'objet social de la Société reprenant les activités et services à fournir par la Société en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs agréé sous la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs;
 - 2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société (les «Statuts»); et
 - 3. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et d'y prévoir que la Société agira en tant que gestionnaire de fonds alternatifs au sens de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds alternatifs transposant la directive 2011/61/CE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds alternatifs.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIAs»), en particulier de plusieurs fonds d'investissement spécialisés régis par la loi luxembourgeoise du 13 février 2007, telle que modifiée, relative aux fonds d'investissement spécialisés et/ou de structures étrangères analogues (les «Fonds») et selon les dispositions de l'article 125-2 du chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2010») et la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»).

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des FIAs.

Conformément à l'Annexe I de la Loi de 2013, la Société, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs exercera les fonctions suivantes de gestion des investissements:

- a) gestion du portefeuille;
- b) gestion des risques.

La Société pourra également exercer à titre complémentaire les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des FIAs:

- a) administration:
- i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;
- ii) demandes de renseignements des clients;
- iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
- iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
- v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
- vi) répartition des revenus;
- vii) émissions et rachats de parts/d'actions;
- viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
- ix) enregistrement et conservation des opérations;
- b) commercialisation;
- c) les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi.



La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par la loi applicable.

La Société ne doit avoir aucune activité industrielle et ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut effectuer toutes activités utiles à l'accomplissement de son objet social dans les limites posées par le chapitre 16 de la loi de 2010, et de la loi de 2013 dans la mesure où elle est applicable».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, le texte en anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PASCUAL, L. AOULAD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2014. Relation: LAC/2014/22641. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094232/184.

(140111417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Avatar VV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.890.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014088978/11.

(140105538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Union Investment Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.551.

Herr Hans Joachim Reinke ist mit Wirkung zum 20. Mai 2014 aus dem Verwaltungsrat der Union Investment Financial Services S.A. ausgeschieden. Der Verwaltungsrat hat das vakante Amt gemäß Artikel 7 Absatz 4 der Gesellschaftssatzung vorläufig neu besetzt bis zur nächsten Generalversammlung, die diese Bestellung bestätigt. Herr Dr. Andreas Zubrod wurde mit Wirkung zum 20. Mai 2014 in den Verwaltungsrat der Union Investment Financial Services S.A. bestellt und zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt. Die außerordentliche Generalversammlung vom 19. Juni 2014 hat die Bestellung von Herrn Dr. Zubrod zum Verwaltungsratsvorsitzenden bestätigt.

Die Amtszeit von Herrn Dr. Zubrod endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2017, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2016 endenden Geschäftsjahres beschließt. Die Berufsadresse von Herrn Dr. Zubrod lautet Wiesenhüttenstraße 10, D-60329 Frankfurt am Main.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Juni 2014.

Union Investment Financial Services S.A.

Nicole Pauquet / Petra Hauer

Référence de publication: 2014093241/20.

(140110460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.



Tamega Capital Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.191.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twentieth of June.

Before us, Maître Pierre PROBST notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Francine MAY, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on June 16 th, 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name Tamega Capital Markets S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.



Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

- **Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time. Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

- **Art. 15. Minutes Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman. The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.
- **Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.



The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

- **Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.
- Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.
- **Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

- **Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.
- **Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 25. Dissolution Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 $^{\rm st}$, 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.



Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Francine MAY, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 16 juin 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** ^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
 - Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Tamega Capital Markets S.à r.l." (ci-après "La Société").
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.



La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

- **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celuici sont librement transmissibles. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11. Evénements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.



Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- **Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.
- Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

- **Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.
- Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

- Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.



Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 25 juin 2014. Relation: DIE/2014/8003. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094305/360.

(140111399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Bamboo Finance, Société Anonyme.

Capital social: USD 3.615.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.085.

En date du 19 juin 2014, l'assemblée générale des actionnaires de Bamboo Finance, société anonyme constituée sous les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.085 a pris la résolution de reconduire Ernst & Young dans son mandat de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2014088986/12.

(140106264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.



International Resorts Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 188.193.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of June,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Investindustrial V L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3 rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, with registration number LP 14755, represented by its manager Investindustrial Advisors Limited, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3 rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, with registration number 01316019 (Investindustrial V),

hereby represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "International Resorts Management S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management (as general partner or otherwise) and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.



Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the Board
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation



- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1 st) of November and ends on the thirty-first (31 st) of October of the following year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.



- 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

- 14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.
- 14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on October 31, 2015.



Subscription and payment

Investindustrial V L.P., represented as stated above, subscribes to one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Investindustrial V, being the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Neil Smith, company manager, born on June 17, 1956 in Darwen (United Kingdom), residing professionally at 180-186 Brompton Road, 3 rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom;
- Mr. Abdelkader Derrouiche, company manager, born on March 14, 1982 in Ksar Chellala (Algeria), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mrs. Emilie Lamy, company manager, born on September 19, 1984 in Laxou (France), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de juin,

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Investindustrial V L.P., une société en commandite (limited partnership) immatriculée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 180-186 Brompton Road, 3 e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro LP 14755, représentée par son gérant Investindustrial Advisors Limited, ayant son siège social à 180-186 Brompton Road, 3e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 01316019 (Investindustrial V),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "International Resorts Management S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.



2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion (en tant que commandité ou autrement) et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.



- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
- Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).
- 8.1. Pouvoirs du Conseil
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 1.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote



- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 ^{er}) novembre et se termine le trente et un (31) octobre de l'année suivante.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

- 14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.
- 14.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
- 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,



augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
 - 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 octobre 2015.

Souscription et libération

Investindustrial V L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, Investindustrial V, étant l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Neil Smith, gérant, né le 17 juin 1956 à Darwen (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 180-186 Brompton Road, 3 ^e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni;
- M. Abdelkader Derrouiche, gérant, né le 14 mars 1982 à Ksar Chellala (Algérie), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Mme Emilie Lamy, gérant, née le 19 septembre 1984 à Laxou (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2014 LAC/2014/29232. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014093810/500.

(140111390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Pertento Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 188.036.

EXTRAIT

En date du 19 juin 2014, les associés de la Société, Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

agissant par leur general partner Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant lui-même par son general partner Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

ont cédé la totalité des parts sociales de la Société à Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B188.069 et ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, de la manière suivante:

- 1) 3.868 parts sociales de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership ont été transférées à Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l.,
- 2) 3.431 parts sociales de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership ont été transférées à Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l.,
- 3) 4.132 parts sociales de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership ont été transférées à Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l.,
- 4) 3.589 parts sociales de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership ont été transférées à Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l.,
- 5) 1.491 parts sociales de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership ont été transférées à Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l., et
- 6) 3.489 parts sociales de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership ont été transférées à Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l.,

de sorte que Pertento (Top) Luxembourg S.àr.l. devient l'associé unique de la Société, détenant l'intégralité des 20.000 parts sociales émises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014094445/36.

(140112166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.



Weydert & Welter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 112.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088862/9.

(140104799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un gérant

Référence de publication: 2014088927/10.

(140105779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un gérant

Référence de publication: 2014088928/10.

(140105784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Aveleos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014088933/10.

(140105431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Anason SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 108.022.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n°700/14 rendu en date du 22 mai 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI ème chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société anonyme ANASON S.A., ayant eu son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS: B108022, pour absence d'actif.

Pour extrait conforme

Mme Marie GILMER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014093301/15.

(140111606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.



ACF II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088940/9.

(140106419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

ADLG S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088945/9.

(140105734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Waterton Global Value (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.183.

Extrait du contrat de cession de parts sociales de la Société daté du 13 mars 2014

Il résulte d'un acte de transfert de parts sociales daté du 13 mars 2014 que Waterton Global Value L.P., associé unique de la Société, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales d'une valeur de 1,- euro chacune, à Waterton Precious Metals Fund II Cayman, LP, ayant son siège social au P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014093256/17.

(140110854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Private VCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.646.

Extrait de la décision prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société en date du 27 juin 2014

Il a été décidé de:

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.àr.l., domicilié à 400, route d'Esch, L -1014 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agrée de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019;
- renouveler le mandat Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019; et
- renouveler le mandat Madame Zamyra Heleen Cammans, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014093314/19.

(140111555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.



MS Digital Download S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'N Roll. R.C.S. Luxembourg B 147.899.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of the month of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

- 1. MS E-Business Concepts & Service GmbH, a German public limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, with its registered office at 5, Wankelstr., D-85046 Ingolstadt, Federal Republic of Germany, registered with the Amtsgericht Register (Amtsgericht Ingolstadt) under number HR B 5155 ("E-Business"), and
- 2. Media-Saturn Internationale Beteiligungen GmbH, a German public limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at 3, Helene-Wessel-Bogen, D-80939 München, Federal Republic of Germany, registered with the Amtsgericht Register (Amtsgericht München) under the number HR B 158438 ("Media Saturn Internationale" and together with E-Business the "Shareholders"),

each represented by Mrs Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders declared that they currently hold all the one hundred (100) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, issued by MS Digital Download S.àr.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 27 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1873 dated 28 September 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.899 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, on 16 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2337 dated 23 September 2013.

The Shareholders, duly represented, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2. To appoint the liquidator of the Company.
- 3. To determine the powers to be given to the liquidator of the Company and the remuneration of the liquidator.
- 4. Miscellaneous.

The Shareholders, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions which they passed each with unanimous vote.

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint Mr Robert Janssen, born at Rotterdam, the Netherlands, on 23 April 1956, having its professional address at 4145 NN Schoonrewoerd, Overboeicop 13, The Netherlands, as liquidator of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management, or disposal concerning the Company in liquidation, whatever the nature or size of the operation, in particularly but without limitation of such powers set forth in articles 144 seq. of the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company in liquidation towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.



The liquidator may in the name and on behalf of the Company in liquidation and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholders.

The liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy-holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator of the Company as agreed among the parties concerned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de juillet.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

- 1. MS E-Business Concepts & Service GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège au social au 5, Wankelstr., D-85046 Ingolstadt, République Fédérale d'Allemagne, enregistrée auprès du Registre du Tribunal (Amtsgericht Ingolstadt) sous le numéro HR B 5155 ("E-Business"), et
- 2. Media-Saturn Internationale Beteiligungen GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège au social au 3, Helene-Wessel-Bogen, D-80939 München, République Fédérale d'Allemagne, enregistrée auprès du Registre du Tribunal (Amtsgericht Ingolstadt) sous le numéro HR B 158438 ("Media Saturn Internationale" ensemble avec E-Business les "Associés"),

Chacune représentée par Mme Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré détenir la totalité des cents (100) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), émises par MS Digital Download S.àr.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 Août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1873 du 28 septembre 2009 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.899 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, le 16 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2337 du 23 septembre 2013.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, ont reconnu avoir été informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Dissoudre la Société et placer la Société en liquidation;
- 2. Nommer le liquidateur de la Société;
- 3. Déterminer les pouvoirs conférés au liquidateur de la Société ainsi que sa rémunération;
- 4. Divers.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes, qu'ils ont prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés ont décidé de la dissolution de la Société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.



Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de nommer M. Robert Janssen, né à Rotterdam aux Pays-Bas le 23 Avril 1956, résidant professionnellement au 4145 NN Schoonrewoerd, Overboeicop 13, Pays-Bas, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera de pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société en liquidation, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question et particulièrement mais sans limitation des pouvoirs conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société en liquidation vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société en liquidation, et conformément à la loi, racheter les parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, décider de distribuer des avances sur les bonis de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à une ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement liée à l'égard des tiers sans aucune limitation par la seule signature du liquidateur pour tous les actes et contrats y compris ceux impliquant un officier public ou un notaire.

Les Associés ont décidé de rémunérer le liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties contractantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des parties contractantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ce mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30558. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096273/143.

(140114940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

NGP IX CanEra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.069.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 155.004.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of May,

Before Us Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, registered under number SRV 080466492-4538331, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover Delaware 19901,

duly represented by Luís MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on May 28, 2014.

The proxy, having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the company NGP IX CanEra S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugéne Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number



B 155 004, incorporated pursuant to a deed received by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on August 13, 2010, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 6, 2010, number 2100, page 100761. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the above-mentioned Maître Carlo WERSANDT on December 13, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on April 11, 2013, number 862, page 41331 (the "Company").

The Sole Member, represented as here above stated, declared and requested the notary to act:

- I. That the agenda of the present extraordinary general meeting is as follows:
- 1. Decision on the dissolution of the Company and opening of the liquidation procedure including the distribution of all of its assets and complete cancellation of all of its corporate units;
 - 2. Appointment of a liquidator;
 - 3. Determination of the duties, powers and remuneration of the liquidator;
- 4. Termination of the mandate of the managers and grant of discharge to the managers for the performance of their mandates:
- 5. Adoption of the plan of liquidation, to be done in an orderly process that is not expected to exceed the end of the financial year ending on December 31, 2014.
- II. That the Sole Member is duly represented, as appears from the attendance list which, after having been signed ne varietur by the lawful attorney of the Sole Member, shall remain attached to the present deed to be registered together with it.
- III. That the corporate capital is set at two million sixty-nine thousand and eight hundred Canadian Dollars (CAD 2,069,800) represented by two million sixty-nine thousand and eight hundred (2,069,800) corporate units with a par value of One Canadian Dollar (CAD 1) each.
- IV. That the present meeting, which represents the whole of the corporate capital, is therefore duly constituted and may, as it is, validly decide on all the items of the agenda.

After deliberation, the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves the dissolution of the Company and the opening of the liquidation procedure, so as to ensure the distribution of all of its assets and complete cancellation of all of its corporate units, in an orderly process that is not expected to exceed the current financial year ending on December 31, 2014.

Second resolution

The Sole Member resolves that the said Sole Member itself is hereby appointed and will act as liquidator of the Company, with immediate effect.

Third resolution

The Sole Member resolves to confer to the liquidator the broadest powers as defined in Articles 144 and seq. of the Luxembourg commercial companies law dated as of 10 August 1915, as amended (hereinafter the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator shall be exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be authorized, under his own responsibility and regarding special or specific operations, to delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorized to make advance payments of any surplus assets of the Company to the registered members of the Company as he deems fit.

Fourth resolution

The Sole Member resolves that the liquidator shall not be remunerated.

Fifth resolution

The Sole Member resolves the termination of the mandates of those managers constituting the board of the Company (i) Mr. John M. Perry, Class A manager, (ii) Ms. Cristina Lara, Class B manager, (iii) Mr. Hille-Paul Schut, Class B manager, (iv) Ms. Neela Gungapersad, Class B manager, with effect as at this date.

The Sole Member resolves to grant the mentioned managers full discharge of liability for the performance of their mandates until the present date.

Sixth resolution

Finally the Sole Member resolves that the liquidation of the Company will be executed in a process that is not expected to exceed the end of the current financial year, i.e. December 31, 2014.



Estimate of Costs:

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at one thousand two hundred euros.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning.

After the present deed having been wholly read and interpreted before the meeting in such language as is known by all present, the above identified duly authorized representative of the Sole Member has signed with Us, the Notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente mai.

Par devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société NGP IX Canadian Holdings, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit de l'Etat de Delaware, immatriculée sous le numéro SRV 080466492-4538331, ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, Dover Delaware 19901,

dûment représentée par M. Luís MARQUES GUILHERME, juriste, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Luxembourg, le vingt-huit mai 2014.

La procuration, signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société NGP IX CanEra S.à r.l., une société à responsabilité limité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugéne Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 155 004, constituée suivant acte reçu de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 13 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 octobre 2010, numéro 2100, page 100761. Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte par-devant l'avant-mentionné notaire Maître Carlo WERSANDT en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 avril 2013, numéro 862, page 41331 (ci-après la «Société»).

La partie comparante, en tant qu'Associé Unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:
- 1. Décision pour la dissolution de la Société et ouverture de la procédure de liquidation, comprenant la distribution de tous ses actifs et l'annulation complète de toutes ses participations;
 - 2. Nomination d'un liquidateur
 - 3. Détermination des responsabilités, pouvoirs et fixation de la rémunération du liquidateur
 - 4. Résiliation des mandats des gérants de la Société et pleine décharge accordée aux gérants;
- 5. Adoption du plan de liquidation, pour être exécuté suivant une procédure qui ne dépassera pas l'exercice social terminant au 31 décembre 2014.
- II. Que l'Associé Unique est dûment représenté ainsi qu'il ressort d'une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement après avoir été signée par le représentant de l'Associé Unique.
- III. Que le capital social est fixé à deux millions soixante-neuf mille et huit-cent Dollars Canadiens (CAD 2.069.800,-) représenté par soixante-neuf mille et huit-cent (2.069.800.-) parts sociales d'une valeur nominale d'Un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Associé Unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation, de façon à assurer la distribution de tous ses actifs et l'annulation complète de toutes ses participations, dans une exécution qu'en principe ne durera plus que l'année financière que terminera le 31 décembre 2014.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur de la Société ledit Associé Unique, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus à l'article 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (ci après la «Loi»).



Le liquidateur pourra passer tous les actes et mener toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans consentement préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le liquidateur sera exempté de l'obligation de rédiger un inventaire et peut, dès lors, se rapporter entièrement aux livres de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs pour une durée qui lui semble opportune à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur sera également autorisé à faire des paiements anticipés de tous boni de liquidation de la Société aux associés dûment enregistrés s'il l'estime opportun.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que le liquidateur n'aura aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions en tant que liquidateur.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la fin du mandat des gérants constituant le conseil de gérance de la Société, soit (i) M. John M. Perry, gérant de Catégorie A, (ii) Mme Cristina Lara, gérant de Catégorie B, (iii) M. Hille-Paul Schut, gérant de Catégorie B, (iv) Mme Neela Gungapersad, gérant de Catégorie B, avec effet à ce jour.

L'Associé Unique décide de donner pleine décharge aux gérants mentionnés pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la présente date.

Sixième résolution

En fin, l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société se déroulera dans un procès prévu de n'excéder pas la fin de l'année financière en cours, c'est-à-dire le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, en langue d'elle connue, donnée à l'assemblée, le représentant de l'Associé Unique, prénommé, a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 juin 2014. Relation: LAC/2014/25402. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014096293/156.

(140114649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

T.E.CO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.857.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-SEPT JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.E. CO PARTICIPATIONS S.A., ciaprès «la Société», ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 144857, constituée le 13 février 2009 suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 579 du 17 mars 2009.

Les statuts n'ont jamais été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alberto MORANDINI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cristine ASTGEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laura HEINEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Ordre du jour

- 1. Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2. Echange des actuelles 3.100 actions de la société en 31.000 actions sans désignation de valeur nominale.
- 3. Augmentation du capital à raison de 52.333,33 Euros pour le porter de son montant actuel de 31.000 Euros à 83.333,33 Euros par l'émission de 52.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 4. Souscription de la totalité des 52.000 actions nouvelles par Monsieur Mirco PELLACANI et libération entière de ces actions nouvelles par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par ce dernier envers la société d'un montant total estimé à 57.131 Euros.
- 5. Décision de verser le montant de 4.797,67 Euros, étant la différence entre la valeur totale de la créance dont question ci-dessus et le montant versé dans le capital, dans un compte de réserve disponible.
 - 6. Changement conséquent de l'alinéa 1 er de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- **Art. 3. alinéa 1** er. Le capital social est fixé à quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois euros et trente-trois cents (83.333,33 EUR), représenté par quatre-vingt-trois mille (83.000) actions sans désignation de valeur nominale.
 - 7. Prise de connaissance et acceptation du rapport d'un réviseur d'entreprises.
- 8. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société du 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en Suisse, à l'adresse suivante: Via Sorengo, 6, CH-6900 Lugano (Suisse), et adoption par la Société de la nationalité suisse, sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre du Commerce du Canton Tessin («Registro di Commercio del Canton Ticino»), Biasca.
 - 9. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 31 mai 2014.
 - 10. Changement de la dénomination sociale de la Société en «T.e.co Clean room S.A.».
- 11. Démission des administrateurs et du réviseur d'entreprises (lire «commissaire aux comptes») en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert de siège de la Société en Suisse.
 - 12. Nomination d'un nouveau conseil d'administration composé de 3 membres:
 - Monsieur Mirco PELLACANI, Président;
 - Monsieur Massimo ANTOGNINI;
 - Madame Simona RAVASI GENOVESE;
 - et fixation du terme de leur mandat.
- 13. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation suisse, cette refonte comprenant notamment une reformulation de son objet social dans les termes suivants:

«Lo scopo della società è la progettazione, la produzione, la costruzione, l'installazione, la manutenzione, l'engineering, la validazione, il collaudo ed il commercio di prodotti e impianti per la realizzazione di ambienti a contaminazione controllata (ambienti sterili). In tal ambito la società potrà anche svolgere attività di general contractor e di global coordinator.

La società potrà partecipare in Svizzera o all'estero a società aventi scopo analogo o similare, nonché costituire succursali in Svizzera ed all'estero.

La società potrà acquisire, possedere, locare e vendere immobili in Svizzera e all'estero; per immobili in Svizzera soltanto ai sensi delle leggi svizzere».

- 14. Délégation de pouvoirs.
- 15. Radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre du Commerce du Canton Tessin.
- 16. Décision de soumettre les points ci-dessus à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Suisse auprès du Registre du Commerce du Canton Tessin.
 - 17. Divers.
- II) Les noms des actionnaires présents ou représentés, le nombre d'actions qu'ils détiennent et les noms des mandataires des actionnaires représentés sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- III) Il résulte de la liste de présence que toutes les 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit et entièrement libéré, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le président constate qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants. Le président constate par ailleurs que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires, et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis avec les modifications envisagées.
- V) La présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.



Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer de la valeur nominale des 3.100 actions formant le capital de la société et décide d'échanger les actuelles 3.100 actions en 31.000 actions sans désignation de valeur nominale et de les attribuer aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de 52.333,33 Euros pour le porter de son montant actuel de 31.000 Euros au montant de 83.333,33 Euros, par l'émission de 52.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Mirco PELLACANI, entrepreneur, né à Modena le 13 août 1966, demeurant à Via Primo Maggio, n°668 p. 0, San Felice sul Panaro (Italie)

ici représenté par Madame Cristine ASTGEN, prénommée,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 26 juin 2014,

lequel déclare souscrire aux 52.000 actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui à l'encontre de la société, d'un montant total estimé à 57.131 Euros.

La prédite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Artemis Audit & Advisory, en la personne de Someya Qalam, réviseur d'entreprises agréé, en date du 27 juin 2014, qui conclut comme suit:

«4. Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

La valeur totale de la créance ainsi apportée étant estimée à 57.131 Euros, l'assemblée générale décide de verser le montant de 4.797,67 Euros, étant la différence entre la valeur totale de la créance dont question ci-dessus et le montant versé dans le capital, dans un compte de réserve disponible.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'alinéa 1 ^{er} de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1** er . Le capital social est fixé à quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois euros et trente-trois cents (83.333,33 EUR), représenté par quatre-vingt-trois mille (83.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société du 1, Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, en Suisse, à l'adresse suivante: Via Sorengo, 6, à CH-6900 Lugano (Suisse), et de lui faire adopter la nationalité suisse, le statut et la forme d'une société anonyme de droit suisse, le tout sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre du Commerce du Canton Tessin, conformément aux règles concernant le statut de la personnalité juridique maintenue sans rupture et sans création d'une nouvelle personne morale.

L'assemblée constate que le transfert du siège social en Suisse et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Sixième résolution

Le transfert de siège se fait sur base d'une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 31 mai 2014, telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration en fonction avant le transfert du siège social de la société.

L'assemblée décide d'approuver la dite situation comptable, dont une copie, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.



Les actifs et les passifs de la Société auparavant de nationalité luxembourgeoise, tout compris et rien excepté, resteront dans leur totalité la propriété de la société suisse, qui continuera à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité luxembourgeoise. La société est ainsi transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société anonyme de droit suisse en «T.e.co Clean room SA».

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation suisse, un conseil d'administration avec les pouvoirs conférés par les nouveaux statuts suisse et pour une durée de une année et renouvelable, sauf révocation ou démission, composé des 3 (trois) membres suivants:

- Monsieur Mirco PELLACANI, Président;
- Monsieur Massimo ANTOGNINI;
- Madame Simona RAVASI GENOVESE

Dixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation suisse, cette refonte comprenant notamment une modification de son objet social pour lui donner la teneur suivante en langue italienne:

«Lo scopo della società è la progettazione, la produzione, la costruzione, l'installazione, la manutenzione, l'engineering, la validazione, il collaudo ed il commercio di prodotti e impianti per la realizzazione di ambienti a contaminazione controllata (ambienti sterili). In tal ambito la società potrà anche svolgere attività di general contractor e di global coordinator.

La società potrà partecipare in Svizzera o all'estero a società aventi scopo analogo o similare, nonché costituire succursali in Svizzera ed all'estero.

La società potrà acquisire, possedere, locare e vendere immobili in Svizzera e all'estero; per immobili in Svizzera soltanto ai sensi delle leggi svizzere.

Une copie des statuts en langue italienne et sa traduction française, conformes à la législation suisse, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Il est entendu que les formalités prévues par la loi suisse en vue de faire adopter ces nouveaux statuts devront être accomplies.

Onzième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Suisse auprès du Registre du Commerce du Canton Tessin.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus au dernier siège social de la Société à Luxembourg.

Douzième résolution

L'assemblée décide de conférer à Sofipo S.A., une société ayant son siège à via Balestra 12, CH-6900 Lugano, tous pouvoirs, dont ceux de substitution, en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités suisses en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la Société.

En outre, le mandataire susmentionné est autorisé, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre du Commerce du Canton Tessin et ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la Société en tant que société de droit suisse et, d'autre part, la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Treizième résolution

L'assemblée décide que la Société sera radiée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre du Commerce du Canton Tessin, et décide de soumettre les résolutions prises ci-



avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Suisse auprès du Registre du Commerce du Canton Tessin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire instrumentant, par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MORANDINI, C. ASTGEN, L. HEINEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 1 er juillet 2014. Relation: RED/2014/1419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014096558/199.

(140114083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Köhl Maschinenbau A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 21, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 139.482.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "KÖHL MASCHINENBAU A.G.", mit Sitz in L-6868 Wecker, 21, Am Scheerleck, eingetragen beim Handels- und Firmenregister Luxemburg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") unter der Nummer B 139.482.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 14. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1709 vom 11. Juli 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich ansässig in Junglinster.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Frau Nathalie FREITAS, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigebogen, um mit demselben einregistriert zu werden.
- III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

- 1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,-), um es von hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) auf fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien, sondern durch Erhöhung des Nennwertes der zehntausend (10.000) Aktien auf fünfzig Euro (EUR 50,-).
 - 2) Entsprechende Änderung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) auf fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien, sondern durch Erhöhung des Nennwertes der zehntausend (10.000) Aktien von zehn Euro (EUR 10,-) auf fünfzig Euro (EUR 50,-).



Zweiter Beschluss

Die hiervor beschlossene Kapitalerhöhung wird integral von den jetzigen Aktieninhabern getätigt durch Einbringen von freien Rücklagen in die Gesellschaft in Höhe von vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,-).

Das Bestehen dieser Rücklagen wurde dem amtierenden Notar mittels einer Bescheinigung nachgewiesen, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (erster Absatz).** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) und ist eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien von jeweils fünfzig Euro (EUR 50,-)."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eintausendneunhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Nathalie FREITAS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2014. Relation GRE/2014/2539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014096131/59.

(140114912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

ACRON Wien West A3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 171.484.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014088941/10.

(140106236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Adrenatec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 4, avenue des Terres Rouges.

R.C.S. Luxembourg B 65.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014088946/10.

(140106311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Beta Capital Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 182.176.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014088995/11.

(140106064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck